

Comment promouvoir des espaces de loisirs : ...adaptés aux besoins des citoyen(ne)s?

Autor(en): **Baud-Bovy, Manuel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale**

Band (Jahr): - **(1994)**

Heft 1

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-957047>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Comment promouvoir des espaces de loisirs ... adaptés aux besoins des citoyen(ne)s ?

ILLUSTRATIONS:

Aménager sur quatre kilomètres, en aval de Genève, une rive du Rhône, défigurée par des dépôts de terre récents et des carrières. Exemple d'une des interventions, toutes basées sur les mêmes principes: retracer un chemin continu pour promeneurs et une allée cavalière en terre stabilisée; utiliser des mouvements de terre et des plantations d'espèces en place; aucun équipement (ni tables, ni bancs, ni jeux); prés fauchés deux fois par an. Ce projet (mis au point en 1984 pour le Département des Travaux Publics) n'a pas été réalisé, l'ensemble du Rhône ayant fait l'objet de mesures de «protection» y maintenant le statu quo...

► Manuel Baud-Bovy

Une majorité silencieuse souhaite autre chose que des équipements sportifs

Il y a dix ans, en participant à la préparation du plan directeur du canton de Genève¹, nous avons soulevé quelque passion en faisant valoir que la grande majorité des clubs sportifs y disposaient de suffisamment d'équipements. Mais qu'en revanche la majorité de la population manquait de lieux de plein air pour le sport informel ou la simple détente, car elle ne disposait d'aucune organisation pour faire entendre sa voix: nous l'avions baptisée la «majorité silencieuse».

Vérifié par les nombreux référendums que l'on a vu se multiplier partout en Suisse contre des équipements destinés aux seuls clubs de sport, notre sentiment a été confirmé par des enquêtes organisées dans trois villes suisses, dans le cadre de notre participation au programme national de recherche SOL². Nous présentions à cette occasion quelques thèses complémentaires:

- Alors que depuis la dernière guerre les besoins allaient croissant, les sites où les satisfaire diminuaient sur tout le Plateau Suisse, avec l'industrialisation de l'agriculture, le reboisement des lisières et des friches, les limitations d'accès aux sites naturels pour protéger leur écologie.
- La demande pour des loisirs de plein air croît avec le développement des villes et en particulier de l'habitat en immeubles

Il y avait là de quoi irriter les milieux sportifs d'un part, et les Verts de l'autre, et le document de synthèse du PNR SOL s'en est tenu à une prudente réserve. Mais l'existence d'une demande latente importante, celle de cette «majorité silencieuse» qui manque de lieux de détente en plein air est de plus en plus reconnue, et l'OFAT en particulier s'est montré intéressé par ces thèses³.

Ces besoins reconnus, qui va se charger d'y répondre ?

Il faut distinguer ici entre :

- les excursions d'une journée ou davantage (ski, alpinisme, marche, nautisme, etc) et
- les possibilités de contact avec la nature en fin de journée, si possible sans utiliser de voiture (détente en milieu urbain et para-urbain).

Dans le premier cas, les habitants du Plateau Suisse disposent de destinations nombreuses et variées. Dans le second au contraire, les équipements sont rares. Rareté qui s'explique par le fait que les activités de détente en plein air sont d'abord le fait d'individus ou de familles, et non de groupements qui pourraient exercer sur les exécutifs communaux des pressions similaires à celles qu'exercent les clubs sportifs. Par le fait également que la mise à disposition des sites correspondants n'est pas monnayable, qu'il s'agisse d'équipements de proximité dans les quartiers, de parcs publics, de cheminements urbains protégés du trafic automobile, de sites para-urbains de détente en plein air, de possibilités d'accès à des forêts ou à des sites naturels.

Sans intérêt pour le secteur privé, la mise à disposition de tels espaces de détente en plein air (tout comme celle d'équipements sportifs) incombe aux pouvoirs publics, au nom du maintien ou de l'amélioration de la qualité de vie.

Les efforts des Verts peuvent avoir des effets ambigus sur la qualité de vie des citoyens

Les mouvements écologiques, parmi d'autres, luttent depuis de nombreuses années pour remédier à la dégradation de notre environnement, pour restaurer une certaine qualité de vie, atteinte en particulier par la dégradation de notre environnement. Les mouvements écologiques, parmi d'autres, luttent depuis de nombreuses années pour restaurer cet environnement, et une qualité de vie.

Parmi les priorités poursuivies la sauvegarde des sites naturels, des espèces menacées, une diminution de la consommation d'énergie, de la pollution de l'air, du bruit, etc.

Nous serions personnellement tentés de penser que la possibilité pour un citoyen de bénéficier d'espaces de détente en plein air aurait pour lui un impact plus positif que la diminution de quelques milligrammes de CO₂ dans l'atmosphère, de quelques décibels dans les rues, d'un lambda de conductibilité thermique. Nos enquêtes⁴ ont montré que les citoyens souhaitent une protection des sites naturels, mais sont plus que réticents à la création de biotopes fermés au public: ce qui nous conduisait un jour à proposer de rebaptiser les aires de détente en plein air en «biotopes pour homo HLMsis».

Ceci dit, la pression des milieux écologiques a su convaincre l'opinion et les pouvoirs publics de prendre d'utiles dispositions.

Faut-il créer une nouvelle commission fédérale ?

Revenons sur l'action d'un autre groupe de pression, celui des sportifs. La Commission Fédérale de Gymnastique et de Sport (CFGs), relevant directement du chef du Département de l'Intérieur, est constituée de personnalités représentatives des cantons, des fédérations sportives et de la recherche. Elle supervise l'Ecole Fédérale de Gymnastique et de Sport (EFGs) de Macolin qui a joué un rôle essentiel dans la promotion du sport (formation, cours et recherche) et dans la définition de normes d'équipement, reprises aux niveaux cantonal et local. Ces deux organismes ont su créer une prise de conscience de la valeur du sport pour la collectivité, susciter la mise en œuvre des structures et des équipements nécessaires, publier une documentation spécialisée de haute qualité sur laquelle les clubs ont pu s'appuyer pour revendiquer les équipements qui leur manquaient. Nous nous étions interrogés¹ sur l'opportunité de créer, à l'image de la CFGs, une Commission Fédérale des Loisirs de Plein Air. Cet organisme ne serait pas sans parallèle dans de nombreux pays :

- aux Pays-Bas, la Directie Openluchtrecreatie,
- en Suède, le Comité Consultatif pour les Loisirs,
- aux USA, la President's Commission on American Outdoors,
- en Grande Bretagne, en Allemagne encore des structures analogues.

... ou agir à travers les structures existantes?

Une autre possibilité serait d'agir en utilisant des canaux existants : OFAT, ASPAN, Office Fédéral des Forêts, CFGs, Pro Juventute, administrations cantonales et communales en particulier.

On pourrait, au niveau des cantons, créer une «section détente» au sein des offices cantonaux de l'environnement, des sites ou des forêts, avec

pour mandat:

- d'ouvrir un certain nombre de sites aux loisirs des citoyens,
- de concevoir, créer et entretenir les quelques équipements qui pourraient s'avérer nécessaires,
- d'accueillir, d'encadrer, d'informer et de former les visiteurs (à l'exemple de ce qui se fait à grande échelle aux Pays-Bas),
- de prendre toutes mesures nécessaires pour éviter une dégradation importante du site ou de la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs.

On pourrait encore, au niveau des villes, et comme cela s'est déjà fait par endroits, développer au sein des services municipaux de l'environnement ou des parcs une section chargée de la planification à long terme, de la création de nouveaux espaces verts ou piétonniers, ou de l'adaptation d'espaces verts traditionnels aux besoins actuels de la population⁷.

Mais il manque encore les bases indispensables

Encore faut-il savoir comment aménager des sites pour les loisirs de plein air, disposer des bases de planification nécessaires :

- Analyses détaillées des mesures déjà prises ou envisagées dans les offices fédéraux concernés, les cantons et les communes en faveur des loisirs de plein air.
- Monographies détaillées consacrées à de bonnes réalisations ponctuelles existant en Suisse (il y en a!) ou à l'étranger : promoteur, assiette foncière, financement, équipements, fréquentation, exploitation, impacts.
- Exploration de nouvelles voies (nouvelles pour la Suisse en tout cas): «collages» entre loisirs et zone agricole, entre loisirs et protection de l'environnement, nouveaux types d'espaces de détente à l'intérieur des villes: pocket parcs, friches, nouvelles conceptions des équipements de proximité⁷.

La riche documentation développée par l'EFGs de Macolin a puissamment contribué à la création en Suisse d'équipements sportifs diversifiés et de qualité. On a pu observer, dans d'autres domaines, qu'une unique publication peut développer un courant d'opinions et fournir les bases des actions correspondantes: tels les ouvrages consacrés aux carrefours giratoires⁸ ou à l'aménagement de rues accueillantes aux piétons⁹.

Cette documentation manque encore pour les loisirs de plein air. Largement diffusée aux niveaux fédéral, cantonal et même local, elle permettrait une prise de conscience générale d'un besoin important de la population citadine et montrerait comment y répondre. ■

¹ BAUD-BOVY A&M, *Délassement, sports et loisirs de plein air-étude de base pour l'élaboration du plan directeur cantonal*, 450 p, DTP, Genève 1983

² BAUD-BOVY A&M (C.Fischer coll), *Loisirs de plein air et économie de sol*, PNR SOL, 280 p, Berne 1987

³ Bulletin d'Information de l'OFAT, nos 2/90 et 1/93

⁴ PNR SOL, op cit, p 31-35

⁵ PNR SOL, op cit, p 210-211

⁶ L'importance de cette «réhabilitation des villes» a été soulignée par M. Matthey dans le précédent collage 4/93

⁷ BAUD-BOVY A&M, *Espaces Libres*, 80 p, Ville de Genève, 1990

⁸ P. de ARAGAO, *Les carrefours giratoires*, 146 p, ITEP, EPFL Lausanne 1988

⁹ L. BONAMONI, *Le temps des rues*, 112 p, GCR-IREC, EPFL, Lausanne 1990

► Manuel Baud-Bovy, architecte FAS, urbaniste FUS à Genève. Auteur de «Tourism and Recreation Development», Architectural Press London 1977. Prof. d'aménagement tourisme et loisirs à l'Université de Louvain-la-Neuve.